

## **Soumission à Cahiers Agricultures d'un manuscrit d'article issu d'une communication présentée à un congrès**

Pouvez-vous soumettre à Cahiers Agricultures un manuscrit issu d'une communication présentée à un congrès ? Plusieurs cas de figure sont possibles :

1) Votre communication a été présentée lors d'un congrès mais n'a été publiée ni dans les actes du congrès ni sur un site web, ou bien seul le résumé a été publié.

Dans ce cas, votre manuscrit peut être soumis à Cahiers Agricultures.

2) Votre communication a été présentée lors d'un congrès et a été publiée dans son intégralité dans les actes du congrès ou sur un site web.

- Si la communication est publiée sous copyright ou que vous avez cédé vos droits d'auteur sur le texte, vous devez demander l'autorisation à l'éditeur pour la réutiliser.
- Si la communication est publiée sous une licence Creative Commons, vous avez le droit de la réutiliser (vérifiez les modalités selon le type de licence).

Dans ces deux derniers cas, vous devez signaler à Cahiers Agricultures, dans votre lettre d'accompagnement, qu'une première version de votre texte a été présentée au congrès (titre, lieu et date). Vous devez citer dans votre manuscrit la référence bibliographique complète de cette première publication, si possible avec son DOI ou URL.

Dans tous les cas, votre manuscrit devra être préalablement repris afin de respecter les instructions aux auteurs de Cahiers Agricultures. Comme tout manuscrit, il sera soumis à un examen par les pairs et vous serez probablement amené à le modifier en fonction des remarques des relecteurs.

Si vous avez animé une session spéciale lors d'un congrès, regroupant plusieurs communications portant sur une même question scientifique, vous pouvez aussi proposer un numéro thématique portant sur cette question pour publier tout ou partie de ces communications. Contactez-nous pour plus de détails.